

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-944

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Sansu, M. Maurel, M. Brugerolles, M. Bénard,  
M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot et M. Rimane

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
Fonds de dotation à la création de jeux vidéo en Outre-mer ( <i>ligne nouvelle</i> )	5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'industrie du jeu vidéo peut représenter une ressource majeure en termes de développement économique pour les territoires dits d'Outre-mer.

Symbole de dynamisme de l'industrie, plus de 140 jeux vidéo ont été conçu, produit et commercialisé à La Réunion depuis 2006. Alors que la filière cumule un chiffre d'affaires global de 1,5 à 2 millions d'euros, la rémunération des professionnels n'excède pas les 6 000 € par an en moyenne, ce qui contraints ces derniers à cumuler d'autres activités professionnelles pour subvenir à leurs besoins.

Par ailleurs, les projets de jeu vidéo des professionnels sont le plus souvent autofinancés par les professionnels eux-mêmes car les banques restent frileuses à accorder des crédits à ce secteur relativement récent. Si l'investissement public peut représenter jusqu'à 80 % des subventions en fonction des projets, les lourdeurs administratives ou les retards d'acompte constituent des freins à l'accélération des projets.

Le présent amendement prévoit donc de créer un fonds de dotation à la création de jeux vidéo en Outre-mer abondé à hauteur de 5 millions d'euros afin de suppléer aux besoins de financement d'amorçage mais aussi au financement de productions incluant également les coûts de production, de marketing et de distribution.

Un nouveau programme intitulé « Fonds de dotation à la création de jeux vidéo en Outre-mer » est créé. Il est abondé de 5 millions d'euros.

Les crédits sont prélevés, hors titre 2, à l'action 2 du programme 334.